

## NOTE DE REGLEMENT N° 2024-13/DNF

Portant modification à la note de règlement n° 2024-11/DNF du 4 septembre 2024, relative aux mesures transitoires concernant le diplôme d'ingénieur du Cnam en Hors Temps de Travail à partir du 1er septembre 2024

### Objet de la réforme :

Les mesures transitoires détaillées ci-après ont pour objet de faciliter le passage progressif de l'ancienne maquette (celle en cours jusqu'au 31 août 2024) à la nouvelle, **qui sera mise en œuvre pour tous les nouveaux entrants à partir du 1er septembre 2024.**

Ces mesures détaillent le planning d'application progressif des règles de validation des UE/UA de l'ancienne maquette dans la nouvelle **pour les élèves déjà admis à l'Ecole d'ingénieur.**

### Mesures transitoires des anciennes aux nouvelles maquettes H.T.T.

- **“Information et communication pour l'ingénieur” - Oral probatoire (6ECTS) :**

A partir du 1er septembre 2024, l'unité d'enseignement «Information et communication pour l'ingénieur - Oral probatoire» (6 ECTS) est scindée en deux unités d'enseignement distinctes (UEs) :

- ✓ **Information et communication scientifique (3 ECTS)**
  - UE obligatoire pour l'admission à l'EICnam
  - Équivalence possible par l'unité d'enseignement ETR102 “Communication et information scientifique” (3 ECTS)
- ✓ **Information et communication pour l'ingénieur – Oral probatoire (3 ECTS)**
  - Spécifique à chaque spécialité ou à chaque parcours de spécialité de formation d'ingénieur

- **ENG210 – Ingénieur de demain (6ECTS) :**

A partir du 1er septembre 2024, l'unité d'enseignement ENG210 devient obligatoire.

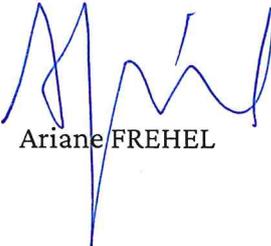
Si les 18 ECTS SHES sont validées, avec ou sans ENG210 avant le 1er septembre 2024, les 18 ECTS sont conservés.

- **Mémoire ingénieur HTT :**

- 1/ Pour les nouveaux entrants, le candidat passe sur la nouvelle maquette, le mémoire ingénieur HTT comptera pour 39 ECTS et l'UATN01 - Activités liées à l'International (3 ECTS) devra être validée.
- 2/ Pour les élèves admis à l'Ecole d'ingénieurs avant le 1<sup>er</sup> septembre 2024, le candidat reste sur l'ancienne maquette et le mémoire ingénieur HTT comptera pour 42 ECTS.

**Fait à Paris, le 25 septembre 2024**

Pour l'Administratrice générale empêchée,  
et par délégation,  
La directrice nationale des formations



Ariane FREHEL

**Le Conservatoire national des arts et métiers**  
292, rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03  
Case courrier 4DNF01  
tel 01 40 27 28 23 fax 01 40 27 28 29